

## Collège - Département de l'Isère : Carte Tatou

Source : <https://www.isere.fr/carte-tattoo>

- **Une cagnotte de 60 €** financée par le Département de l'Isère pour les inscriptions annuelles aux **activités sportives, culturelles ou artistiques** (*avant c'était deux chèques de 15 euros*)

A compter de la rentrée prochaine, chez un partenaire Tattoo Isère, vous pourrez utiliser la cagnotte de votre enfant en présentant sa carte Tattoo Isère.

Elle fonctionne comme une carte bancaire : présentez-la chez un partenaire afin d'effectuer une transaction pour le paiement de vos activités annuelles ou dépenses en librairie.

**Indiquez le montant que vous souhaitez utiliser et validez la transaction avec votre code personnel. Ce montant sera déduit par le partenaire de l'adhésion annuelle de votre enfant.**

*Bon à savoir :* la carte Tattoo Isère sera accessible en version dématérialisée à compter du 1er septembre 2022 depuis l'application Tattoo Isère ou votre espace personnel (accessible depuis Isere connect).

## Lycée – Région Auvergne Rhône Alpes

Source : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/passregion>

### AVANTAGE SPORT

Utilisable du 01/09/2022 au 30/06/2023

• **30 € pour l'achat d'une licence sportive annuelle.**

Ce montant est porté à 60 € pour :

- les jeunes atteints d'un handicap
- les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)
- les jeunes filles pratiquant un sport de self-défense

### JEUNES SE VOYANT PRESCRIRE UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE (AFFECTION DE LONGUE DURÉE) ET JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le doublement est réservé aux jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée dans le cadre d'une affection de longue durée, et aux jeunes justifiant d'un handicap.

Pour en bénéficier : J'en fais la demande par mail à [jeunesse@auvergnerhonealpes.fr](mailto:jeunesse@auvergnerhonealpes.fr) en précisant :

- Mes nom et prénom,
- Ma date de naissance
- Mon numéro de dossier inscrit sur mon Pass'Région.

Je joins à ce mail une copie de l'un des justificatifs suivants attestant de ta situation de handicap :

- notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH),
- attestation d'Allocation d'Education Enfant Handicapé (AEEH),
- certificat médical attestant un trouble de santé invalidant,
- attestation d'Affections de Longue Durée (ALD).